

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

Délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du premier juin deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPRez Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPRez Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte
M. LOBRY Frédéric
Mme MORENT Sophie
M. MARINO Salvatore

donne pouvoir à M. HANNEDOUCHE Bruno
donne pouvoir à Mme DOUVVIN Karine
donne pouvoir à M. CICORIA Nicolas
donne pouvoir à Mme LIENARD Eva

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 13

Présents : 25
Votants : 25

FINANCES

N° 1 – MODIFICATION DES CONDITIONS DE LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que par délibération en date du 4 février 2009 la prestation de prêt de matériel a été mise en place.

Celle-ci comprend le prêt de tables et chaises pour un tarif unique de 10€ par livraison et reprise.

CONSIDERANT que le matériel n'est pas toujours restitué en bon état ou nettoyé,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'organiser le retrait et le retour du matériel sur site,
- de fixer les prix de location comme ci-après :
 - prix pour une chaise : 1 €,
 - prix pour une table : 5 €,
- de fixer une caution de 100 €.

☞ Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :

- **POUR :** 21 (Groupe Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service !)
- **CONTRE :** 5 (Groupe Brebières en mouvement)
- **ABSTENTIONS :** 3 (Groupe Brebières avec vous)

- **ACCEPTE** d'organiser le retrait et le retour du matériel sur site,

- **FIXE** les prix de location suivants :
 - prix pour une chaise : 1 €,
 - prix pour une table : 5 €,
- **FIXE** une caution de 100 €,
- **PRECISE** que cette tarification entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre, ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.



Publiée le 7/8/2023
Affichée le 7/8/2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le



ID : 062-216201731-20230609-DCM202321-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>